



Commune de Ormes  
Mairie  
30 rue du 8 mai 1945  
71290 Ormes

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du vendredi 21 mai 2021 (19h30)

Réunion du 21 mai 2021 (19h30), sous la présidence de Stéphane Gros, maire

- Présents : Sylvie Chetaud, Romain Bouhier, Xavier Cochet, Marie Dejean, Catherine Galopin, Stéphane Gros (maire), Elodie Lécuelle, Jean-Claude Ravel-Chapuy, Stéphanie Pont, Alex Simonato
- Absent : Florent Thomassin
- Pouvoir de Florent Thomassin donné à Catherine Galopin
- Secrétaire de séance : Marie Dejean

Le Conseil municipal,

1/ APPROUVE (unanimité) le procès-verbal de la réunion du 09 avril 2021.

2/ Après avoir été informé de l'implantation future d'une antenne relais Orange, le conseil municipal discute et délibère de l'emplacement choisi par l'opérateur.

Considérant l'utilité publique portée par l'Etat à assurer la plus vaste couverture téléphonique géographique possible et conscient du manque de couverture téléphonique sur la commune et ses environs, le conseil municipal, propose que la société Orange installe en priorité son antenne relais à proximité de celle de SFR, site où accès et réseaux sont déjà présents. Le conseil municipal demande à Orange de lui faire part de contraintes techniques avérées qui rendraient impossible cette implantation, la plus économique pour toutes les parties.

A défaut, le conseil municipal propose à Orange d'implanter cette antenne sur l'emplacement défini lors d'une entrevue entre la commune et Orange. Dans ce cas, la commune participerait à la création et au financement d'un chemin d'accès rendu nécessaire pour éviter une implantation en bord de route (dans un virage) telle que prévue initialement par Orange, à condition que celui-ci soit co-financé par l'Etat, le Département, la Région et par l'opérateur.

Le conseil municipal précise que les différents raccordements dont l'alimentation électrique, inexistantes pour l'instant, resteront à la charge de l'opérateur. Ces propositions sont votées à l'unanimité.

3/ APPROUVE à l'unanimité la proposition du Crédit Agricole pour le rachat des prêts en cours afin d'obtenir un meilleur taux. Un prêt à venir, utilisé seulement à la demande, est demandé pour les projets à venir de la mandature. A l'unanimité, une ligne de trésorerie est renouvelée, utilisée si besoin est.

4/ PROPOSE (unanimité) les différents zonages de la commune dans le cadre du PLUI : parcelles centrales près du bourg (zones à urbaniser (AU) et proches) ; dents « creuses » hameau de Noiry ; dents « creuses » proches de l'impasse de la Seigneurie ; rue de la Motte.

5/ VOTE (unanimité) la prolongation de la convention avec la Région sur « la délégation de compétence transport pour les élèves des écoles du 1<sup>er</sup> degré ».

6/ ORGANISE avec le conseil municipal le planning des bureaux de vote des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 (2 bureaux de 3 personnes dans une plage horaire 8/13h et 13/18h).

7/ AUTORISE Monsieur le Maire à signer (unanimité) la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation avec le syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne.

Ormes, le 25 mai 2021  
Le maire, Stéphane Gros